INFORMATION SPÉCIALE SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Annonce complémentaire de celle de convocation de

l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément aux recommandations sanitaires et aux restrictions en matière de mobilité, nationale et internationale, et de réunion prescrites par les autorités suite à la situation de risque pour la santé qu'a créée la COVID-19, mesures qui seront encore en vigueur à la date de tenue de l'Assemblée Générale, nous informons MM. les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CAF convoquée pour les 13 et 14 juin à 12h, en première et seconde convocation respectivement, se déroulera en utilisant des moyens exclusivement télématiques, autrement dit, sans assistance physique des actionnaires ou de leurs représentants, ainsi que nous l'avons avancé dans l'annonce de convocation approuvée par le Conseil d'administration et disponible sur le site web de la Société (www.caf.net) depuis sa communication à la Commission Nationale du Marché de Valeurs (CNMV) le 8 mai 2020.

La tenue de l'Assemblée par voie exclusivement télématique est prévue dans le but de préserver l'intérêt général, de protéger la santé des actionnaires, des employés et de toute personne intervenant dans l'organisation de la réunion, et de garantir l'égalité de traitement entre tous les actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 41 du décret royal 8/2020, du 17 mars, relatif aux mesures urgentes extraordinaires pour faire face à l'impact économique et social de la COVID-19, du communiqué conjoint de l'ordre des Greffiers et de la CNMV du 28 avril 2020, de l'autorisation par le Parlement de la sixième prolongation de l'état d'urgence du 3 juin 2020, et de la propre annonce de convocation de l'Assemblée.

Nous rappelons à MM. les actionnaires qu'ils peuvent participer à la réunion en utilisant l'une quelconque des voies prévues dans ledit article 41 du décret royal 8/2020 et exercer leurs droits d'assistance télématique, de délégation et de vote à distance via les moyens décrits à cet effet dans l'annonce de convocation, tels qu'ils sont brièvement résumés ci-dessous :

1.- Exercice du droit de représentation et du vote à distance:

Le vote à distance et la délégation de vote peuvent être réalisés par courrier postal, électronique ou par le biais de la plateforme informatique préparée à cet effet sur le site web de la Société (www.caf.net).

Les actionnaires désireux d'exercer leur vote ou de le déléguer par courrier postal ou électronique doivent remplir le formulaire mis à leur disposition par la Société ou, alternativement, celui délivré par l'entité dépositaire des actions ou par l'une des entités associée à IBERCLEAR, et le retourner à l'adresse postale ou électronique figurant dans l'annonce de convocation.

Pour sa part, l'exercice du droit de vote ou sa délégation via la plateforme informatique peut être effectué par le biais du site web de la Société (www.caf.net), à la section “Vote et délégation via la plateforme électronique”, en suivant les règles qui y sont indiquées.

Les votes à distance ou les délégations de vote émis suivant les règles précédentes doivent être reçus par la Société au minimum 24 heures avant la

date et l'heure prévues pour la tenue de l'Assemblée Générale en première convocation.

2.-Assistance télématique à l'Assemblée Générale:

Les actionnaires qui, en y ayant le droit, désirent assister télématiquement à l'Assemblée Générale, doivent préalablement s'inscrire, jusqu'à 12h le 12 juin 2020, sur la plateforme informatique préparée à cet effet à la section "Assistance télématique" du site de l'entreprise (www.caf.net), et suivre les règles qui y sont prévues.

Lors de l'acte même d'inscription, l'actionnaire ou son représentant peut envoyer par écrit les interventions ou les questions qu'il souhaite formuler.

Une fois inscrits, les actionnaires et leurs représentants pourront se connecter à cette même plateforme entre 11h30 et l12h le jour de l'Assemblée pour y assister et exercer leurs droits.

Tant les actionnaires émettant leur vote à distance que ceux qui assisteront télématiquement à l'Assemblée seront considérés à tous les effets comme présents.

Pour toute question relative à la tenue de l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent s'adresser à la Société en envoyant un courriel à accionistas@caf.net.

L'Assemblée devrait se tenir en première convocation.